

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB LTÉE	Numéro de permis 2017786	Date d'inspection Le 19 mai 2021	
Nom de l'établissement Garderie École de la Petite Enfance 2		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	29 avr. 2021	30 avr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon inspection
La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.
La garderie est tenue de suivre les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 avril 2021

Date

original signé par
Julie Plourde

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 avril 2021

Date